

## COMMUNIQUE DE PRESSE n° PPI/RDC/014/06.2024 PORTANT DENONCIATION DE DEUX NOUVEAUX CAS DE DECES EN DETENTION A LA PRISON CENTRALE DE BUKAVU

*« Des morts de trop et de la torture dans la prison centrale de Bukavu ! »*

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), organisation de droit congolais œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, dénonce le décès de deux détenus au « quartier spécial » de la prison centrale de Bukavu, province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo, ce samedi 29 juin 2024.

Quoique des sources proches de l'administration pénitentiaire évoquent une possible intoxication de ces détenus, PPI note que ces nouveaux cas de décès en milieu carcéral en RDC, et à la prison centrale de Bukavu en particulier, font « *une mort de trop* ». PPI demande ainsi aux autorités compétentes d'ouvrir des enquêtes afin d'établir des responsabilités, surtout que ces faits sont survenus dans l'aile communément appelée « **quartier spécial** » de cette prison. Un « quartier spécial » plus ou moins sécurisée où, avant d'y accéder, le détenu doit obligatoirement payer entre 300 et 500 dollars américains de droit d'entrée, 100 dollars de restauration et 10 dollars de la cellule, en plus du matelas, du sceau, de la chaise en plastique, de l'alimentation journalière du « Capita », etc.

De plus, PPI dénonce la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants dont sont victimes nombreux détenus à la **cour centrale de la prison centrale de Bukavu**. Cette cour où les prisonniers « faibles » et les nouveaux venus sont la proie des prisonniers plus forts qui y font la loi.

Des investigations menées par PPI renseignent curieusement que ces faits sont l'œuvre d'un certain Jean-Claude Murhandikire, l'un des assassins de la religieuse Clara Kahambu abattue à son bureau à la paroisse de Mater Dei, dans la ville de Bukavu, le 29 novembre 2026. Condamné à perpétuité le 2 décembre 2016, par le Tribunal de Grande Instance de Bukavu en procédure de flagrante, Murhandikire est détenu à la prison centrale de Bukavu où il est devenu « Capita », ce qui veut dire « Chef des prisonniers », soumettant ses codétenus à la torture et à des actes cruels, inhumains et dégradants pour des fins pécuniaires. Des actes qui ont été à la base d'autres cas de décès imputés à la « famine » dans cette prison au cœur du chef-lieu de la province du Sud-Kivu.

PPI indique que les détenus qui ne parviennent pas à totaliser la somme d'argent exigée par Jean-Claude Murhandikire, se voient châtiés. Ils sont fouettés ou contraints de toucher (mains-nues) des excréments humains entassés dans des sceaux. Le châtiment comprend également la privation de la nourriture, l'entassement en surnombre dans une petite cellule sans aération et sans lumière ou encore dormir sur le pavement, torse nu, en dessous des lits d'autres détenus et bien d'autres formes !

Au regard de multiples cris d'alarme, PPI se lève, une fois de plus, et demande le transfèrement de ce Capita Général vers d'autres prisons sous haute surveillance dans d'autres provinces du pays afin d'épargner ceux de la prison centrale de Bukavu de la souffrance longtemps endurée.

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) réitère enfin sa demande de suppression totale du système Capita Général (CG) dans les prisons de la RDC et demande au Gouvernement en général et au nouveau Ministre de la justice en particulier de bien vouloir mettre en place une unité spécialisée de la police chargée de la protection des prisonniers tant en dehors qu'à l'intérieur. En attendant, ils meurent !

Fait à Bukavu, le 29/06/2024.

Pour PPI,

**Jonathan MAGOMA**

**Directeur des Programmes RDC**

003, Avenue Kalehe, Q/Nyalukemba, C/Ibanda, Bukavu/Sud-Kivu/RDC,

Email : [directeur@ppi-ong.org](mailto:directeur@ppi-ong.org)

Tel : +243854566913

Web : [www.ppi-ong.org](http://www.ppi-ong.org)

